

**Circonscription de Champs-sur-Marne,
Émerainville, Noisiel**

Inspecteur de l'éducation nationale

Pierre BREMONT

95 Bd du Segrais - 77185 LOGNES

Tél. : 01.85.76.30.32

Télécopie : 01.60.06.64.93

Web : jen-champs.circo.ac-creteil.fr

Courriel : ce.0772822z@ac-creteil.fr

Année scolaire 2021-2022

NOTE DE SERVICE : SANITAIRE – CRISE COVID

Toutes les notes de service devront être mises à la disposition des personnels enseignants AESH, et psychologue de l'EN qui les émargent après en avoir pris connaissance.

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible grâce à votre engagement sans précédent. Je vous remercie pour la mise en œuvre du protocole sanitaire.

La communauté éducative s'est mobilisée pour :

- assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves
- limiter les fermetures de classe
- limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire

Pour l'année scolaire 2021-2022, il s'agit de maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi, en lien avec les autorités sanitaires, un protocole sanitaire évolutif au regard de l'évolution de la crise sanitaire. Ce protocole est présenté avec une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à l'autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le protocole est présenté sur le site du ministère et accessible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Une présentation est également placée en annexe de cette note.

Je vous invite à une large diffusion de ce protocole. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour son application. En effet son application doit pouvoir se réaliser en appui avec les partenaires incontournables (commune, familles ...). En outre, les différents niveaux définis par le ministère doivent pouvoir être mis en œuvre rapidement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Au titre de cette rentrée, le protocole en vigueur dans les écoles **à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2** (scénario jaune). Cela permettra aux élèves d'avoir la rentrée la plus normale possible, avec les élèves en classe, tout en préservant la santé de chacun.

Le masque sera obligatoire à l'intérieur, en élémentaire, et la limitation du brassage sera de rigueur tout comme l'aération renforcée des espaces clos.

Dans le primaire, la règle restera la fermeture de toute la classe pour sept jours en cas de contamination d'un élève.

Signalement d'un cas positif au sein d'une classe (enseignant ou élève)

Afin d'assurer la sécurité de tous les personnels et de tous les usagers, je vous demande de signaler le plus rapidement possible tout cas positif à la COVID qui vous serait communiqué. Pour ce signalement, à ce jour, les modalités de communication restent les mêmes que l'année dernière :

Il convient de compléter les informations suivantes dans un mail et de joindre un tableau FT19 complété au regard des personnes identifiées comme contact.

L'objet du mail doit être : **EN – Fichier – « nom de l'école » – RNE**

Ce mail est à envoyer sur ma boîte personnelle : pierre.bremont@ac-creteil.fr et sur la boîte de la circonscription : ce.0772822z@ac-creteil.fr. Nous nous chargeons de la remontée à la direction académique et à l'ARS en vous plaçant en copie.

Si vous avez la moindre interrogation lors du signalement d'un cas COVID, vous pouvez contacter la circonscription par téléphone.

Précisions à apporter dans le corps du mail de signalement

- Nom de l'école :
- la commune de l'école :
- votre mail :
- un numéro de téléphone où vous pouvez être joint facilement :
- Nombre de cas positif :
- Nombre de contacts élèves :
- Nombre de contacts identifiés adulte :
- Date du test (compléter en B3 sur le tableau FT19) :
- Date de la dernière fréquentation de l'école par le sujet contact :
- si le sujet était symptomatique ou asymptomatique : OUI / NON
- si le sujet était symptomatique, date d'apparition des symptômes :
- si le sujet a déjeuné en collectivité (adulte et élèves) ; OUI / NON
- ▣ si oui, et le sujet est un adulte : avec ou sans distanciation (s'il n'y a pas eu distanciation, les personnes avec lesquelles le sujet a déjeuné peuvent être identifiées comme cas contacts au regard des règles en vigueur)
- ▣ si oui et sujet est un élève, préciser les coordonnées du responsable mairie pour la cantine :
- la nature du test réalisé (PCR ou antigénique) : PCR /ANTIGENIQUE
- si vous avez connaissance d'un variant, et si celui-ci est britannique, indien, brésilien ou sud-africain :

De plus, il convient de bien alerter si 3 cas positifs hors fratrie dans la même classe sont identifiés sur une durée de 7 jours.

Vous trouverez en pièce jointe de cette note le fichier FT 19 et les modèles de courriers pour l'information à transmettre aux familles et aux personnels de l'école.

Au regard des nouvelles mesures et afin de faciliter votre tâche lors des remontées des tableaux FT19, il est souhaitable que chaque enseignant anticipe la déclaration de sa classe en complétant un tableau FT19 avec les coordonnées des représentants légaux de ses élèves. Ainsi, en cas de survenue d'un cas positif au sein de la classe, il suffira de compléter la ligne du cas positif et d'ajouter d'éventuels autres contacts.

Tous les contacts qui pourraient se produire hors du temps scolaire seront remontés par le service périscolaire. Il convient pour cela d'entretenir une communication régulière avec ce service et de leur communiquer chaque cas positif au sein de l'école.

Continuité pédagogique

En cas de fermeture de classe, d'école ou d'isolement d'un ou plusieurs élèves, il convient d'assurer la continuité pédagogique à distance. Cette continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour à l'école. Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Les travaux proposés sont adaptés à l'âge et à la maturité des élèves.

Les CPC et les CPD sont pleinement mobilisés pour accompagner l'ensemble des enseignants dans la mise en place de cette continuité pédagogique. Vous pouvez les contacter à tout moment en cas de questionnements ou de difficultés dans la mise en place de cette continuité pédagogique.

Via le site de la circonscription et le site EDUSCOL, vous trouverez également un ensemble de fiches qui apportent aux professeurs des informations pour la mise en œuvre d'une continuité pédagogique adaptée au niveau d'enseignement concerné.

À l'école maternelle : [Fiche professeurs – élèves de l'école maternelle](#)

À l'école élémentaire : [Fiche professeurs - élèves de cours préparatoire](#)

[Fiche professeurs - élèves de cours élémentaire](#)

[Fiche professeurs - élèves de cours moyen](#)

Le service de classe virtuelle « Ma classe à la maison » du CNED sera de nouveau disponible gratuitement pour chaque professeur. Afin d'en faciliter l'usage, **ce service a été simplifié** : désormais, **une classe est attribuée pour chaque enseignant avec un lien unique** et personnel, sans qu'il soit nécessaire de créer un compte.

Dans cette perspective, tous les enseignants ont reçu le 27 août un message du CNED sur leur adresse de messagerie académique comportant deux url personnelles :

- la première permettra au professeur de lancer et d'administrer ses classes virtuelles sans salle d'attente ;
- la seconde sera à diffuser à ses élèves pour qu'ils se connectent à la classe virtuelle.

Cette classe virtuelle est créée pour toute l'année scolaire, sans la présence de salle d'attente pour les participants. Chaque enseignant a toutefois la possibilité d'ajouter cette fonctionnalité « salle d'attente » s'il le souhaite.

Je vous remercie de vous assurer de la bonne réception de l'url de classe virtuelle « Ma classe à la maison » du CNED sur votre messagerie académique. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous rendre sur le site <http://classesvirtuelles.cned.fr/> afin de solliciter un url d'accès.

Pour la mise en place de cette continuité pédagogique je vous rappelle également quelques points de vigilance essentiels :

- **S'assurer que chaque famille a accès à un moyen d'échange avec le professeur** : appel téléphonique direct ou via l'école, échange de courriers électroniques, accès internet, envoi de documents par la Poste, etc.
- **Communiquer le programme de travail pour plusieurs jours afin que les parents et les élèves puissent s'organiser**. Ce programme de travail doit être élaboré en indiquant la durée envisagée pour chaque temps de travail, la fréquence des envois du professeur vers les élèves, les modalités pour transmettre en retour au professeur le travail réalisé par l'élève et, si nécessaire, quelques conseils pour s'organiser.
- **Anticiper les questions des parents et des élèves**, dans la mesure du possible, en pensant à définir les termes et/ou en préparant une liste de questions-réponses potentielles.
- **Avoir des échanges réguliers avec les familles**, et si possible directement avec les élèves, par téléphone par exemple. Maintenir un lien avec les élèves est particulièrement utile pour les plus fragiles.

L'inspecteur de l'Éducation nationale



Pierre Brémont

Documents joints à cette note :

- Protocole sanitaire
- Infographie du protocole sanitaire
- FT19
- Mail type de signalement Cas positif
- FAQ du 01 septembre 2021

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



Courriel type de signalement d'un cas positif au sein de l'école

L'objet du mail doit être : **EN – Fichier – « nom de l'école » – RNE**

Ce mail est à envoyer sur ma boîte personnelle : pierre.bremont@ac-creteil.fr et sur la boîte de la circonscription : ce.0772822z@ac-creteil.fr. Nous nous chargeons de la remontée à la direction académique et à l'ARS en vous plaçant en copie.

Si vous avez la moindre interrogation lors du signalement d'un cas COVID, vous pouvez contacter la circonscription par téléphone.

Précisions à apporter dans le corps du mail de signalement

- Nom de l'école :
- la commune de l'école :
- votre mail :
- un numéro de téléphone où vous pouvez être joint facilement :
- Nombre de cas positif :
- Nombre de contacts élèves :
- Nombre de contacts identifiés adulte :
- Date du test (compléter en B3 sur le tableau FT19) :
- Date de la dernière fréquentation de l'école par le sujet contact :
- si le sujet était symptomatique ou asymptomatique : OUI / NON
- si le sujet était symptomatique, date d'apparition des symptômes :
- si le sujet a déjeuné en collectivité (adulte et élèves) ; OUI / NON
- ▣ si oui, et le sujet est un adulte : avec ou sans distanciation (s'il n'y a pas eu distanciation, les personnes avec lesquelles le sujet a déjeuné peuvent être identifiées comme cas contacts au regard des règles en vigueur)
- ▣ si oui et sujet est un élève, préciser les coordonnées du responsable mairie pour la cantine :
- la nature du test réalisé (PCR ou antigénique) : PCR /ANTIGENIQUE
- si vous avez connaissance d'un variant, et si celui-ci est britannique, indien, brésilien ou sud-africain :